

COMPLÉMENTS DE RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DANS SES ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ AUX QUESTIONS 7.1 ET 16.1 DE LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE L'AHQ-ARQ



DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS N° 1 DE l'AHQ-ARQ À HQD

[...]

APPROVISIONNEMENTS – ACHATS DE COURT TERME

7. **Références**: (i) B-0020, page 13, tableau 3.2 révisé;

(ii) B-0020, page 19, lignes 7 à 15;

(iii) B-0020, page 52, tableau 9.2.

Préambule:

(i) «

TABLEAU 3.2 <u>RÉVISÉ</u>: IMPACT DES NOUVEAUX APPROVISIONNEMENTS PRÉVUS SUR LE BILAN D'ÉNERGIE

En TWh	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032
Nouveaux approvisionnements prévus*				0,4	6,2	14,4	15,2	16,1	16,1	16,1
Énergie additionnelle requise										
Achats sur les marchés de court terme	1,6	2,3	3,1	3,4	4,9	3,7	3,9	4,5	5,8	6,0
 Dont achats en hiver 	1,5	2,2	2,7	2,9	3,6	2,6	3,0	3,0	3,0	3,0
 Dont achats hors hiver 	0,1	0,2	0,4	0,5	1,3	1,1	0,9	1,5	2,8	3,0
Approvisionnements de long terme	-	-	-	-	-	-	1,2	2,1	3,5	7,4
Énergie disponible (électricité pat. inutilisée)	3,7	2,1	1,1	0,2	0,1	1,4	1,0	0,3		

^{*}Correspond aux quantités recherchées des A/O 2021-01 et 2021-02, soit 300 MW éolien (0,9 TWh) et 480 MW renouvelable (4,2 TWh) et celles découlant des Règlements du gouvernement pour le lancement d'appels d'offres d'ici décembre 2022, soit 1 000 MW éolien (3,1 TWh) et 1 300 MW renouvelable (7,8 TWh). Ces valeurs pourraient être différentes selon les projets qui seront retenus.

» (Notre surlignement)

(ii) « Le tableau 3.6 présente l'impact sur le bilan d'énergie d'une attribution rapide de la quantité restante du Bloc réservé, soit un volume de l'ordre de 270 MW dès 2024. Ce bilan d'énergie alternatif montre des achats d'énergie requis dépassant les 3 TWh en hiver dès 2025, soit des volumes excédant la capacité d'achat maximale considérée en provenance des marchés de court terme, à conditions climatiques normales. L'occurrence d'une telle situation impliquerait donc des déficits en énergie récurrents jusqu'à la mise en service possible de nouveaux approvisionnements de long terme additionnels. Or, compte tenu des délais d'acquisition et d'approbation, il est peu réaliste de prévoir que ces nouveaux approvisionnements puissent être mis en service d'ici 2028. » (Nous soulignons)

(iii) «

TABLEAU 9.2 : Coût des approvisionnements

	2021 Historique			2022 Réel au 31 juillet			2023 Prévisionnel		
	TWh	M\$	\$/MWh	TWh	M\$	\$/MWh	TWh	M\$	\$/MWh
LONG TERME	16,8	1 812,6	107,6	17,7	1 990,0	112,1	18,4	2 085,8	113,5
COURT TERME	0,4	54,0	S.O.	4,4	480,8	s.o.	1,7	188,8	s.o.
Achats d'énergie ^{(1) (2)}	0,4	16,6	42,5	4,4	424,2	96,6	1,7	129,4	76,7
dont options d'électricité interruptible	0,0	-	5.0.	0,0	-	5.0.	-	-	5.0.
dont gestion de la demande de puissance	0,0	-	5.0.	0,1	-	5.0.	0,1	-	5.0.
dont achats sur les marchés de court terme	0,4	16,3	44,6	4,3	424,2	99,4	1,6	129,4	79,9
dont entente cadre	0,0	0,2	0.0	-	-	-	-	-	-
Achats de puissance	S.O.	37,4	S.O.	S.O.	56,6	S.O.	S.O.	59,5	S.O.
dont options d'électricité interruptible	5.0.	10,8	5.0.	5.0.	16,8	5.0.	5.0.	12,4	5.0.
dont gestion de la demande de puissance	5.0.	26,6	5.0.	5.0.	28,8	5.0.	5.0.	28,0	5.0.
TOTAL - Approvisionnements postpatrimoniaux	17,2	1 866,6	108,3	22,1	2 470,8	111,6	20,1	2 274,6	113,4

⁽¹⁾ Incluant les montants relatifs à l'entente cadre et les frais de couverture des émissions de gaz à effet de serre.

⁽²⁾ Incluant l'énergie des moyens de gestion de la demande de puissance



» (Notre surlignement)

Demandes:

7.1 Veuillez expliquer comment le Distributeur peut prévoir une quantité de 3,6 TWh en hiver en 2027, tel qu'il appert du tableau 3.2 de la référence (i), alors que la capacité d'achat maximale considérée en provenance des marchés de court terme, à conditions climatiques normales, ne serait que de 3 TWh, tel que mentionné à la référence (ii).

Réponse:

1

2

3

4

5

6

7

8

9

10

11

12

13

14

15

Dans sa décision procédurale D-2023-011, la Régie a encadré la participation des intervenants reconnus en lien avec son examen des divers sujets d'intervention proposés. Or, la question vise un sujet qui ne figure pas dans le cadre reconnu par la Régie pour l'intervention de l'AHQ-ARQ à la présente phase du dossier, lequel est présenté au tableau 2 apparaissant à la section 8 de la décision procédurale.

Réponse révisée :

Le Distributeur rappelle qu'il fait face à une croissance importante des besoins sur l'horizon du Plan, ce qui crée une pression importante sur les bilans. Compte tenu des délais et contraintes pour l'acquisition de nouveaux approvisionnements de long terme, le Distributeur n'a d'autres choix que de planifier, de façon ponctuelle, un recours accru aux marchés de court terme pour assurer l'équilibre offre-demande. Cette situation sera gérée par le lancement à l'avance d'appels d'offres de court terme afin de sécuriser une partie des volumes d'énergie requis, comme précisé à la section 3.1 de la pièce HQD-2, document 3 révisé (B-0020).

[...]

APPROVISIONNEMENTS – BILAN DE PUISSANCE, GESTION DE LA DEMANDE DE PUISSANCE ET AUTRES MOYENS

[...]

16. Référence : B-0043, page 26, demande 4.1.2.

Préambule:

« 4.1.2 Considérant l'effacement moyen et le coût de cet effacement pour le Distributeur relativement raisonnable par rapport au signal de coûts évités, veuillez élaborer sur la possibilité d'offrir, lors de la révision des options prévues au prochain dossier tarifaire, une éventuelle bonification à la fin de la période hivernale, uniquement aux participants du Crédit hivernal qui auront réduit leur consommation à chacun des événements de pointe, afin de neutraliser <u>« l'effet de fatigue »</u> (réf. (ii)) et rehausser l'effacement moyen des participants.

Réponse :

R-4210-2022 Phase 1 HQD-4, document 3.3
Original: 2023-04-26 Page 4 de 6





Le Distributeur tient tout d'abord à préciser ses propos à la référence (ii) concernant <u>l'effet de fatigue</u> constaté. Ces propos visaient uniquement la situation exceptionnelle du mois de janvier 2022, où plusieurs événements de pointe par jour sur des jours consécutifs ont été répertoriés.

Pour contrer <u>l'effet de fatigue</u> tout au long de la saison hivernale, le Distributeur compte principalement sur la pénétration des technologies facilitantes, telles que les thermostats connectés, afin d'assurer le maintien du niveau de participation de sa clientèle tout au long de l'hiver. » (Nous soulignons)

Demande:

16.1 Afin de bien illustrer « *l'effet de fatigue* » dont il est question à la référence, veuillez fournir la liste des événements de pointe de l'hiver 2021-2022 (date et heures) avec, pour chacun, la puissance effacée.

Réponse:

1

2

3

5

6

10

12

13

15

16

17

18

19

20

22

23

24

25

26

D'emblée, le Distributeur est d'avis que la puissance effacée totale par événement de pointe ne permet pas d'illustrer l'effet de fatigue dont il a fait mention dans le *Suivi du déploiement des options de tarification dynamique* de l'hiver 2021-2022. En effet, le moment de la journée et le jour de la semaine auquel a lieu l'événement de pointe et la température extérieure ont trop d'impact sur la puissance effacée totale pour en faire un bon indicateur.

Par ailleurs, le Distributeur réitère sa réponse à la question 4.1.2 de la demande de renseignements nº 1 de la Régie (B-0043) : ces propos visaient uniquement la situation exceptionnelle du mois de janvier 2022. Il rappelle, d'une part, que plusieurs autres éléments peuvent influencer la contribution des participants en période de pointe et, d'autre part, que ces éléments n'impacteront pas l'ensemble des participants de façon similaire. En effet, comme déjà mentionné, le moment de la journée et le jour de la semaine auquel a lieu l'événement de pointe ainsi que la température extérieure et l'effet du télétravail découlant de la pandémie de COVID-19 ont un impact sur la contribution des participants. En outre, contrairement au deuxième hiver de la tarification dynamique, où la campagne de recrutement visait davantage les clients ayant un plus grand potentiel d'effacement, la campagne de recrutement du troisième hiver s'est étendue à la majorité de la clientèle éligible ayant un Espace client et une adresse courriel valide. Ainsi, l'augmentation du bassin de clients participant à la tarification dynamique n'ayant pas nécessairement un grand potentiel d'effacement pourrait avoir eu un impact sur la contribution constatée.

Ainsi, l'ensemble de ces éléments pourraient expliquer la baisse de la contribution constatée chez certains clients.

Complément de réponse :

Le Distributeur présente au tableau R-16.1 les effacements par événement de pointe pour l'hiver 2021-2022.

R-4210-2022 Phase 1 HQD-4, document 3.3

Original: 2023-04-26 Page 5 de 6



TABLEAU R-16.1 : SUIVI DES ÉVÉNEMENTS DE TARIFICATION DYNAMIQUE — HIVER 2021-2022

Événements de	Tarification dynamique				
Dete	Dáriada	Crédit	FLEX		
Date	Période	MW	MW		
2021-12-23	AM		12		
2022-01-03	AM	103	12		
2022-01-03	PM	130	17		
2022-01-04	AM	136	15		
2022-01-04	PM	191	23		
2022-01-08	AM	99			
2022-01-08	PM	141			
2022-01-10	PM	115	15		
2022-01-11	AM	117	14		
2022-01-11	PM	141	19		
2022-01-12	AM	160	19		
2022-01-12	PM	205	25		
2022-01-14	PM	107	14		
2022-01-15	AM	120			
2022-01-16	AM	136			
2022-01-17	AM	158	18		
2022-01-19	AM	147	17		
2022-01-21	AM	145	17		
2022-01-21	PM	167	21		
2022-01-22	AM	144			
2022-01-24	AM	142	16		
2022-01-26	AM	135	15		
2022-01-27	AM	178	20		
2022-02-01	AM	152	17		
2022-02-06	AM	123			
2022-02-14	AM	139	16		
2022-02-14	PM	122			
2022-02-15	AM	144	16		
2022-02-16	AM	151	17		
2022-02-25	AM	123	14		
2022-02-28	AM		15		
2022-03-01	AM		16		
2022-03-04	AM		17		
Moyenne	MW	1.	57		
Heures appelées	Heures	96	85		